

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 15 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/01/2025.

**Présents** : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid, M. MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2025-01-06 – Acquisition d'une partie de la parcelle K 490, cédée par Monsieur et Madame GUILLOTON Robert.

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de Monsieur et Madame GUILLOTON Robert de céder à titre gratuit une partie de la parcelle K 490, pour une superficie de 870 m<sup>2</sup>, à la commune de Salles d'Angles, Vu le plan de bornage n°240614,

Considérant l'intérêt communal de cette acquisition pour la création d'un espace de stationnement public à proximité du Moulin Noir,

Après en avoir délibéré,

### Décide :

1. D'accepter la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle K 490, pour une superficie de 870 m<sup>2</sup>, propriété de Monsieur et Madame GUILLOTON Robert, située à Salles d'Angles, route d'Angles.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition, y compris l'acte de cession.
3. De prendre en charge les frais de bornage et de notaire liés à cette acquisition, conformément aux dispositions légales en vigueur.

4. De charger le service des finances de la commune de prévoir les crédits nécessaires au budget pour couvrir ces frais.
5. De notifier cette décision à Monsieur et Madame GUILLOTON Robert et de les remercier pour leur geste en faveur de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/01/2025

Le Maire

Marcel GÉRON

